



<b>Intitulé de la formation :</b>	<b>LA FISCALITE DES CRYPTOS</b>
<b>Date :</b>	<b>22 janvier 2026</b>
<b>Formateur :</b>	<b>IF_AURA</b>
<b>Organisme :</b>	<b>IF_AURA</b>

<b>Cycle :</b>	<b>FISCAL</b>
<b>Positionnement à l'entrée :</b> - Public / niveau requis :	<b>Chef de mission Collaborateur débutant Collaborateur confirmé Expert-comptable</b>
<b>Prérequis :</b>	<b>Avoir suivi la formation La crypto-monnaie, fondamentaux théoriques et utilisations pratiques ou avoir une parfaite connaissance de l'environnement des crypto actifs <i>Les bases de l'environnement des crypto actifs ne seront pas abordées durant cette formation.</i></b>

#### Objectif opérationnel :

- Comprendre les fondements juridiques et fiscaux des actifs numériques.
- Identifier les régimes applicables à l'IR et à l'IS selon le profil du contribuable.
- Déterminer les incidences fiscales des activités (trading, staking, mining, lending, NFT).
- Sécuriser les déclarations et prévenir les risques de redressement fiscal.

#### Contenu de la formation :

Introduction aux actifs numériques et à la blockchain.  
 Bref rappel historique et encadrement légal (AMF, PSAN, règlement MICA).  
 Présentation des caractéristiques juridiques et fiscales des actifs numériques.  
 Définition (art. L.54-10-1 CMF) et typologie : utility tokens, stablecoins, NFT, security tokens.

1. Actifs numériques et imposition des particuliers (IR)  
 Fiscalité du trading spot : régime des plus-values (CGI art. 150 VH bis).  
 Fiscalité des futures et produits dérivés crypto.  
 Fiscalité du lending et des revenus assimilés.  
 Traitement des pertes et calcul du prix global d'acquisition.  
 Obligations déclaratives (formulaires 2086 et 3916-bis).  
 Cas pratique complet : calcul de la plus-value globale et déclaration.



## 2. Actifs numériques et imposition des traders personnes physiques

Distinction entre cédant occasionnel (PFU 30 %) et activité habituelle (BIC).

Analyse des règles BIC au regard des actifs numériques :Trading professionnel ;

Multi-activités (trading, mining, staking).

Impacts sur la TVA et les charges sociales.

## 3. Actifs numériques et imposition adhoc

Mining : qualification, imposition et déclaration des revenus.

Staking : traitement fiscal selon la fréquence et la nature des gains.

Airdrops : qualification en revenu imposable et règles de valorisation.

## 4. Actifs numériques et pluri-activité

Impacts du cumul d'activités (trading / mining / lending / NFT / DAO).

Articulation entre BIC et plus-values privées.

Méthodologie de qualification selon le profil du contribuable.

## 5. Actifs numériques comme moyen de paiement

Traitement fiscal des paiements reçus en crypto-actifs :

Rémunération en tokens ou stablecoins.

Évaluation au moment de la réception.

Fiscalité des paiements ultérieurs en crypto.

## 6. Actifs numériques et imposition à l'IS

Valorisation à la clôture : cours du marché, provisions et dépréciations.

Mise en société d'un portefeuille :

Apport en société par un particulier.

Traitement des plus-values latentes.

Fiscalité d'une société crypto-native ou holding d'investissement.

## 7. Actifs numériques et relation avec l'administration fiscale

Obligations déclaratives :

Comptes et plateformes à l'étranger.

Règles anti-fraude (TRACFIN, PSAN, KYC).

Délai de prescription et risques de contrôle.

Bonnes pratiques de traçabilité et de documentation.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

### **Modalités de formation :**

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056  
[contact@adeca.fr](mailto:contact@adeca.fr) - [www.adeca.fr](http://www.adeca.fr)

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
 Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent



#### **Modalités de suivi et d'évaluation :**

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.
- 

#### **Modalités d'organisation :**

- **Lieu :** Pomo Hôtel – 16 Avenue de Kimberley – 38130 Echirolles
- **Durée :** 7 h
- **Horaire :** de 9h à 17h
- **Groupe :** 40 personnes au maximum
- **Modalité d'accès :** être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès :** inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs EC :** 300€ HT / 340€ TTC par personne
- **Tarifs professionnels du droit :** 340€HT / 408€TTC

#### **Engagements :**

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

#### **Accessibilité :**

**Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.**

**Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale**

#### **Conditions de déroulement :**

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédent la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking : places de parking gratuites

#### **Conditions générales de ventes :**

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

#### **Contacts :**

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056  
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

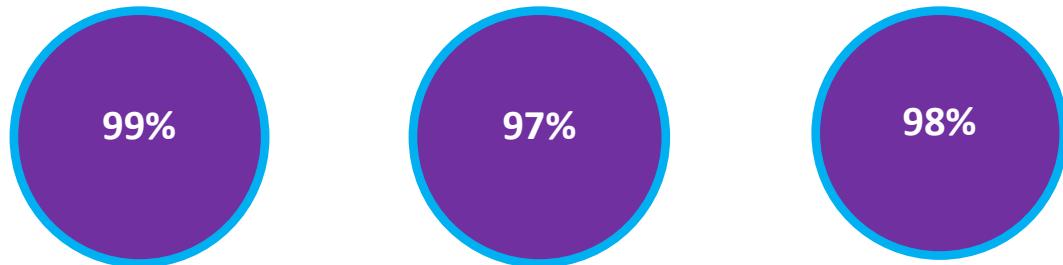


Référents :	Adresse mail
Pédagogique	
Administratif	
PSH - handicap	contact@adeca.fr

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

**Indicateurs de résultats** (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2025 :

Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.

La pertinence des exemples et cas pratiques aborder sont excellentes ou bonnes.

L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.